

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS114

présenté par
M. Véran, rapporteur général

ARTICLE 8

Après le mot :

« Guadeloupe »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 40 :

« , la Guyane, la Martinique, La Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte de l'Assemblée nationale s'agissant de l'exonération spécifique aux employeurs ultramarins